

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bourg

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

Date de la convocation : 11 Décembre 2018

Date d'affichage : 26 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique THIEBAUD, maire.

Présents : DOS SANTOS Ernest, FOUCHAULT Xavier, GAY Marie Claude, GOUTRY Laurent, MOUSSUS Aleth, PRODHON FERNAND, THIEBAUD Dominique, VAUTHRIN Patrick

Excusés : DELANNE Jean-François, MASSOTTE Philippe

Secrétaire : Monsieur DOS SANTOS Ernest

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2018_43 - Tarif location de la salle polyvalente					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs concernant la location de la salle polyvalente, de la façon suivante, à compter du 01/01/2019 :

Pour les habitants de BOURG : 120 € le week-end

Pour les Associations de BOURG : 25 €

Pour les extérieurs au village : 195 € le week-end et 120 € la journée

Pour location, maxi 4 heures : 50 €

Il décide également de fixer les prix du matériel ayant subi des dégradations pour son remplacement comme suit :

Couvert : 0,75 €

Chaises : 18,30 €

Table : 183,00 €

Assiette : 4,00 €

Verre : 1,50 €

Plat : 12,20 €

Radiateur à inertie : 700 €

Mange debout : 50 €

2018_44 - Tarif location tables et bancs					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des tables et bancs à compter du 01/01/2019, comme suit :

Nombre de Tables	Habitants et Associations de Bourg	Personnes et Associations Extérieures
1 - 2	5 €	10 €
3 - 5	10 €	20 €
5 - 10	20 €	40 €

2018_45 - Tarif location Mange-debout					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs des Mange-debout à compter du 01/01/2019, comme suit :

- Habitant du village : 5 € l'unité
- Personne extérieure : 10 € l'unité

2018_46 - Tarif Eau et Assainissement 2018/2019					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Le Conseil Municipal décide à partir du 01/10/2018 :

- de supprimer la tranche +100 m3.

Le tarif d'eau sera unique quelle que soit la consommation.

Les tarifs d'eau et assainissement reste inchangés.

EAU :

- Abonnement 45.00 €
- Par m3 d'eau 1,20 €/m3
- Enlèvement compteur 80,00 €
- Redevance pollution domestique 0,27 €/m3

ASSAINISSEMENT :

- Abonnement 25.00 €
- Par m3 d'eau utilisée 0,60 €
- Redevance pour modernisation des réseaux 0.15 €/m3

A noter que deux relevés et facturations auront lieu chaque année et qu'il n'y aura aucun lien entre les deux périodes semestrielles.

2018_47 - Périmètre de protection des captages

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la part de L'Agence Régionale de Santé concernant l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable dont la source "Fontaine Blanche" a été identifiée comme prioritaire au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée Corse 2016-2021.

L'étude de l'Aire d'Alimentation du Captage était un prérequis à l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable "Fontaine Blanche" et "Echenot".

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de poursuivre l'instauration des périmètres de protection autour des captages alimentant la commune en eau potable
- d'adresser un courrier de demande d'analyse dite de "première adduction" à l'Agence Régionale de Santé.

2018_48 - Localisation d'un point d'apport volontaire

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
8	8	8	0	0	0

La localisation de l'apport volontaire sur la route de Brennes validé lors du dernier conseil municipal du 23 novembre, n'a pas été validé par les services de la voirie du Conseil Départemental.

Il est donc proposé de réaliser le point d'apport volontaire à l'impasse de Pommerret dans un premier temps et d'envisager l'implantation d'un second point d'apport volontaire à l'extrémité de la rue de la villa gallo-romaine.

Questions diverses

Suite à plusieurs plaintes concernant un chien qui divague dans le village un courrier en recommandé sera adressé au propriétaire. de là si rien n'est fait une plainte sera déposée.

A la demande du riverain, un devis pour l'ajout d'éclairage public rue Carpe aux Prêtre sera demandé au SDED52.

Prévoir d'élaguer les arbres chemin de l'Echenot.

Les démarches ont été entamés auprès du SDED52 pour le projet d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique. Un phasage sera à définir en fonction du devis et des capacités financières de la commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30 .

Fait à BOURG, les jours, mois et an susdits

Le maire,